

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon – Le Grand Chalon - Cycle d'Enseignement Professionnel Initial du Théâtre – convention cadre de partenariat

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'enseignement du théâtre est très ancien au Conservatoire de Dijon. Il se décline aujourd'hui à travers des interventions éducatives en temps scolaires (IETS) dans différentes écoles élémentaires, une classe à horaires aménagés au Collège Montchapet et un cursus Théâtre pour le public amateur (hors temps scolaire).

Le conservatoire souhaite développer cet enseignement par la mise en place d'un cursus d'enseignement professionnel du théâtre (CEPIT) qui permettra de préparer les élèves aux établissements d'enseignement supérieur d'art dramatique.

Le projet est réalisé en partenariat avec Le Grand Chalon agissant pour son conservatoire. Le public visé concerne des jeunes de 17 à 25 ans, non lycéens, ayant commencé une formation en jeu théâtral

qui envisagent une orientation professionnelle. Le cycle de formation aura une durée de 2 ans avec des cours de septembre à juin, à Dijon et à Chalon-sur-Saône (cursus partagé). La première promotion sera recrutée pour septembre 2017.

Il vous est proposé une convention annexée au présent rapport entre la Ville de Dijon et le Grand Chalon qui précisera le cadre de ce partenariat.

Les collectivités pourront également s'appuyer sur des partenaires extérieurs comme l'Université de Bourgogne, le Théâtre Dijon Bourgogne, le théâtre Mansart, la maison Jacques Copeau à Pernand Vergelesses et la Scène nationale de l'espace des arts à Chalon-sur-Saône.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et Le Grand Chalon, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application, notamment une convention avec l'Université de Bourgogne.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ